



Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori

PREMIÈRE PUBLICATION

1. Raison sociale (nom) et siège du sujet transférant:
ARC ESPACES SA, Rossemaison
2. Raison sociale (nom) et siège de la société reprenante:
BNJ Media Holding SA, Rossemaison
3. Contrat ou projet de scission du:
25.06.2015
4. Echéance du délai de déclaration des créances: **16.11.2015**
5. Adresse pour la déclaration des créances:
Me Jean-François Scherrer, Rue Auguste-Cuenin 2, 2900 Porrentruy
6. **Indication:** Les créanciers de l'ensemble des sociétés participant à la scission peuvent, dans les deux mois qui suivent la troisième publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC), produire leurs créances et exiger des sûretés.

Etude de Mes Comment, Cerf et Scherrer
2900 Porrentruy

02369665



Freitag - Vendredi - Venerdì, 11.09.2015, No 176, Jahrgang - année - anno: 133

Schuldenrufe - Appel aux créanciers - Diffida ai creditori Aufforderung an die Gläubiger infolge Spaltung, Art. 45 FusG (übertragende und übernehmende Gesellschaft) - Avis aux créanciers suite à une scission, art. 45 LFus (société transférante et reprenante) - Diffida ai creditori in seguito a una scissione, art. 45 LFus (società trasferente e assuntrice)